



Centre culturel MJC asbl
Rue des Arts, 2 - B-7780 Comines-Warneton
Tél. +32(0)56.56.15.15
Fax. +32(0)56.56.15.16
info@cccw.be
www.cccw.be

Arrondissement judiciaire de Tournai
N° d'entreprise 0428.756.232

Concours – Pocket Films

Article 1

Le Centre culturel MJC, dont le siège social est situé rue des Arts, 2 à 7780 Comines-Warneton, organise dans le cadre de la Commission *Des Eaux et Débats* un concours dont l'objet est la création d'une mini-vidéo autour de la thématique de la gestion durable de l'eau.

Article 2

Le concours est ouvert à toute personne, sans limite d'âge et son accès à participation est gratuit.

Article 3

Les candidats sont invités à rentrer un projet **pour le 31 mai 2010** au plus tard. Un candidat est autorisé à rentrer plusieurs projets.

Chaque projet doit être remis dans une enveloppe adressée soit :

- à Monsieur Fabrice VERSLYPE Président, Centre culturel MJC asbl, rue des Arts, 2 à 7780 Comines-Warneton.
- A Madame Françoise HERMANS Présidente, Maison de Jeunes *Carpe Diem* ASBL, rue de Wervicq, 133 à 7780 Comines-Warneton.

L'enveloppe contiendra :

1. Le formulaire joint au présent règlement, complété et signé pour accord.

2. Un DVD contenant 3 dossiers :

a. Dossier 1 : le film

Le film devra exprimer un avis sur l'eau. Ses usages, son goût, sa répartition à l'échelle planétaire, sa durabilité, son commerce, ses fonctions, son gaspillage, son avenir, etc.

Le film prendra la forme d'un documentaire, d'une fiction, d'un clip insolite, d'une comédie musicale ou expérimentale, d'une création surprenante et étonnante... Avec ou sans dialogue.

b. Dossier 2 : le titre du film

Un titre devra résumer le film.

c. Dossier 3 : Messages sous-jacents au film

Un texte de présentation du film sera réalisé. Il résumera les messages présents dans le film, les idées maîtresses qui ont poussé à sa réalisation.

Nous attirons votre attention sur le fait que chaque film ou projet doit faire l'objet d'une seule enveloppe : un film par enveloppe uniquement et donc autant d'enveloppes que de projets introduits.

Article 4

Spécificités techniques du film

Le film devra durer entre 1 et 3 minutes.

Il sera réalisé à partir d'une caméra, d'un appareil photos ou d'un téléphone portable.

La vidéo sera fournie en format MPEG ou AVI.

Critères de sélection

La qualité technique du film ne constituera pas un critère de sélection. Cependant, le film doit présenter une qualité de base pour que le son soit audible et les images claires.

Les critères de sélection sont la pertinence, l'imagination, la créativité, le message au regard de la thématique du concours ainsi que la concision.

Article 5

Le lauréat se verra octroyé un prix de 300 €. Un second prix sera octroyé d'une valeur de 150 €.

Article 6

Une fois le projet soumis aux fins du présent concours, il devient la propriété du Centre culturel MJC de Comines-Warneton.

Les participants s'engagent à accepter la diffusion de leur film sur les sites Internet du Centre culturel et de la Maison des Jeunes et lors de la projection du **samedi 18 septembre 2010 à 19h00**, à la Cité Geuten de Comines, pendant le concours « Art/Terre », au cours de laquelle les films sélectionnés seront dévoilés et les gagnants proclamés.

Par sa participation au concours, le participant consent automatiquement et sans réserve à ce que son nom, adresse, et, le cas échéant, photo, ainsi que son identification comme participant ou gagnant, soient publiés par le Centre culturel de Comines-Warneton. Il renonce à tous ses droits à ce sujet.

Article 7

Le jury sera composé des membres de la commission *Des Eaux et débats* et du Bureau du Centre culturel.

Article 8

Le jury réalisera une sélection de films à projeter et désignera deux gagnants, mais se réserve aussi le droit de ne pas en désigner.

Si le jury décide de ne pas désigner de lauréat, le centre culturel s'engage à ne pas utiliser les projets remis dans le cadre de ce concours.

Les décisions du jury seront sans appel et seront communiquées aux candidats pour le 30 juin au plus tard.

Article 9

Aucune correspondance (lettre, E-Mail, et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours.

Article 10

Par le fait de sa simple participation au concours, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

Organisation du concours

Centre culturel MJC

Rue des Arts, 2 à B-7780 Comines-Warneton

+32(0)56.56.15.15

info@cccw.be

Concours – création d'un logo pour le Centre culturel MJC

Prénom et nom :

Adresse :

Profession :

GSM :

E-mail :

Par le fait de mon inscription au concours, j'en approuve le règlement.

J'accepte dès lors :

- qu'une fois le projet soumis aux fins du présent concours, il devienne la propriété du Centre culturel MJC de Comines-Warneton.
- Automatiquement et sans réserve, de par ma participation au concours, que mon nom, adresse, et, le cas échéant, photo, ainsi que mon identification comme participant ou gagnant, soient publiés par le Centre culturel de Comines-Warneton et la Maison de Jeunes *Carpe Diem*. Je renonce à tous mes droits à ce sujet.
- Si mon projet est désigné lauréat, que mon film soit utilisé par le Centre culturel et la Maison de Jeunes *Carpe Diem* et ce sans autre dédommagement que les prix de 300 € (premier) et de 150 € (second) octroyés via ce concours.

Fait à

Le

Signature